

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

A retenir :

Stade 7-9 feuilles, boutons floraux encore agglomérés
Encore des marques de froid
Période potentiellement favorable au mildiou, malgré le froid, mais peu à l'oïdium
Le vol de tordeuses est en cours, toujours faible

Mildiou :

Des contaminations ont été possibles lors des dernières pluies. Un temps perturbé est encore annoncé en début de semaine prochaine.

Si vous êtes en fin de rémanence pour les prochaines pluies, et que vous avez utilisé un produit de contact ou pénétrant au traitement précédent, renouvelez la protection juste avant les pluies, si elles se confirment.

Les nouvelles pousses de la vigne ne sont protégées que si vous avez utilisé un produit systémique. Soyez particulièrement vigilants en cette période de pousse active.

Oïdium:

Le temps n'est pas favorable à l'oïdium.

Vous pouvez faire une impasse lors du prochain renouvellement du traitement mildiou.

En revanche il faudra impérativement faire un traitement oïdium à la fleur, sans doute d'ici 10-15 jours, selon les températures à venir.

Black rot:

Le risque black rot est assez faible, et notre secteur n'est pas à fort risque. Il n'est donc pas utile de faire des traitements dirigés contre le black rot, mais choisissez des spécialités mildiou ou oïdium également homologuées contre lui.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

<https://ephy.anses.fr/>

- l'état des lieux 2018 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/Note_technique_commune_Vigne_2018_validee.pdf

- le référentiel des produits phyto 2018 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2018.

http://www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA37/Publications/2018_Referentiel_Phyto_VALDELOIRE.pdf